## LE PARLEMENT DE PARIS

1418 - 1436

PAR

## Armand d'HERBOMEZ

Licencié en droit.

En 1418, après la dissolution du Parlement de Paris, prononcée le 18 juillet, une ordonnance du 22 rétablit à Paris un Parlement qui y siégea jusqu'au 15 mai 1436.

La composition du Parlement de 1418 diffère de celle du Parlement antérieur; mais son organisation reste la même. Quant à l'étendue de son ressort, elle varie suivant les succès et les revers des Anglais.

Le Parlement de 1418, en effet, est le Parlement des Anglais; c'est la Cour de justice opposée par eux au Parlement de France, qui, de 1418 à 1436, siége à Poitiers.

Le Parlement institué à Paris, en 1418, approuve le Traité de Troyes et reconnaît Henri VI comme roi de France. Il déploro les victoires des Français et défend, contre eux, Paris, avec un zèle tout anglais.

Il soutient pourtant contre le gouvernement anglais les libertés gallicanes; et, par là seulement, il est dans la tradition de l'ancien Parlement de Paris.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personnelle.

(Reglement du 10 janvier 1860, art. 7.)

## RUPLE PARTICIPATE OF PARTIES

altoder 114

SENGTHERE LINES

Address of the state of the sta

-136,112,113

addition A soft comment of the second second

ed without of personness direct to the control of t

Samulation of the Committee of the Commi